

Montréal, 21 octobre 2014

Par courrier électronique

Me Jean-Olivier Tremblay
HYDRO-QUÉBEC
Affaires juridiques
75, boul. René Lévesque Ouest, 4e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**Objet : Dépôt du rapport annuel 2013 sur l'application du Code de conduite
du Coordonnateur de la fiabilité**

Cher confrère,

La Régie a revu le rapport annuel 2013 sur l'application du Code de conduite du Coordonnateur de la fiabilité (le Code). Par la présente, nous vous faisons part des résultats de cette revue.

La Régie prend acte de l'attestation, par le contrôleur d'Hydro-Québec TransÉnergie, à l'effet que le Code a été appliqué de façon satisfaisante en 2013. Elle note également que le directeur – Contrôle des mouvements d'énergie, en sa qualité de responsable de l'application du Code, a mis en place la piste d'amélioration soulevée par le contrôleur dans son rapport de 2012, qui consistait en l'intégration d'un processus de reddition de comptes dans le guide de gestion interne du Coordonnateur de la fiabilité.

Dans ce contexte, la Régie est satisfaite du rapport annuel 2013 sur l'application du Code.

Nous vous prions d'agréer, cher confrère, l'expression de nos sentiments distingués.



Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml